



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

**OBJET : FINANCES**

2) Règlement budgétaire et financier

### ETAT DE PRESENCE POINT 2

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE HUIT FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE-HUIT, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 février 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE POINT 2

#### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,  
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,  
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

#### **ABSENTS EXCUSES**

Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBBA, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

#### **ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **FINANCES**

### **2) Règlement budgétaire et financier**

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités, notamment son article L.2121-29,

vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 106, et son décret d'application n°2015-1899 du 30 décembre 2015, notamment son article 1,

vu la délibération du Conseil municipal du 19 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57,

considérant que la nomenclature M57 impose la formalisation des règles de gestion applicables à une collectivité en matière budgétaire et comptable dans un document unique, il convient d'adopter un règlement budgétaire et comptable avant le vote du budget primitif 2024,

vu le règlement budgétaire et financier ci-annexé,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : ADOPTE le règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice 2024.

**ARTICLE 2** : PRECISE que ce règlement pourra être modifié et/ou complété en fonction des évolutions réglementaires et des procédures internes de la commune.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 14/02/2024